

M. Pascal Hochstrasser
SKYGUIDE
17 Rte de Pré-Bois
CH-1215 Genève

cc : ARAG CH-1214 Vernier

13 août 2018

Réclamation : trajectoire vol du 2 juillet 2018 vers 18.58 h

Monsieur,

Je réside au 24 chemin de Tré La Villa, 1236 Cartigny, et désire attirer votre attention sur le fait suivant:

Dimanche 22 juillet 2018 à approximativement 18.58 h, à l'aplomb de notre terrasse où nous nous trouvions assis (3 témoins), un avion civil muni de moteurs à réaction a survolé notre propriété à basse altitude de façon totalement inhabituelle et surprenante, à tel point qu'il nous a provoqué frayeur. L'arrivée subite de l'aéronef et la disposition des arbres encadrant notre point d'observation ne nous a permis d'en identifier ni son immatriculation, ni le nom de la société. Nous avons pu toutefois apercevoir un logo de couleur bleue sur fond clair sur sa dérive. Le cap tenu par l'avion, jamais observé à ce jour, a été jugé au N-NE soit environ 20°. Le vol de ligne à l'atterrissage qui a immédiatement suivi celui-ci suivait en revanche la trajectoire habituelle: ces détails vous permettront certainement d'identifier l'aéronef en question. J'ai appelé l'aéroport dans les dix minutes qui ont suivi l'évènement pour me faire dire qu'il a lieu de m'adresser à vous.

Nota Bene: depuis le même point d'observation, nous ne pourrions jamais identifier l'immatriculation d'un avion survolant notre propriété de telle façon pour deux raisons:

1. depuis ce lieu notre champ de vision est réduit avec un temps d'observation très court: environ 3 (trois) secondes;
2. le bruit provoqué par les moteurs survient très soudainement, étant donné que l'avion survole notre propriété en effectuant un virage relativement serré; il n'est pas possible de se préparer à l'observation (et encore moins de se saisir de jumelles à temps).

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir me faire savoir dans les plus brefs délais :

- le nom de la société propriétaire de cet aéronef, et l'immatriculation de ce dernier;
- si la trajectoire décrite ci-dessus est conforme aux lois en vigueur au jour du vol: dans le cas où elle ne corresponde pas aux lois en vigueur, vous voudrez bien s'il vous plaît me confirmer:
 - si l'avion était en procédure d'urgence, ce qui expliquerait une telle trajectoire, et dans le cas contraire, les mesures que vous avez prises à l'encontre d'une telle infraction;
 - les mesures que vous allez entreprendre, ou avez déjà prises, de façon à ce que cela ne se reproduise plus.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

